

Direction : Social Santé Solidarité logement

Social, Solidarité, santé, logement

REF : SOCIAL2006007

OBJET : Annulation de la délibération n°52 sur la gestion des 6 logements du contingent communautaire dans le programme SA HLM "Coopération et Famille" rue Emile Dubois à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

Vu la délibération en date du 25 mai 2004 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'Habitat,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2004 n°335/04 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 6 logements situés dans la Zac Emile Dubois à la Ville d'Aubervilliers.

Vu la délibération n°52 du 23/03/2006, portant sur la substitution de logements du contingent communautaire,

Considérant la demande de la SA HLM « Coopération et Famille » de maintenir les termes de la convention en date du 16 décembre 2004 n°335/04,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'annuler la délibération n°52 du 23/03/2006.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué